

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5/2022

En date du 04 juillet 2022

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.
Date de convocation : 7 juin 2022

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, J. FOURNIER Adjoints.
en exercice : **15** L. WALCKIERS, M. GAUDÉ, J-V PICHER, M-C SCARBOLO, S. BEHRENDT,
L. RISSE, J. GEILLON, M. NETELENBOS,
L. RISSE-MICHON, B. BOURGADE.

Nombre de membres :
présents : **13** **Absents excusés** : S. CHAVAZ pouvoir à D. LOPES, L. WALCKIERS
pouvoir à M. GAUDÉ.

Quorum : 8
Sur mesure dérogatoire jusqu'au 31/07/2022 : 6

Mme Lucie RISSE-MICHON a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Election d'un adjoint
Urbanisme : informations sur les permis de construire et déclaration préalables instruits
Appel d'offre : Aménagement de la RD 15 (route de Divonne, route de Versonnex)
Travaux : point sur les travaux et projet en cours
Scolaire : Compte rendu du conseil d'école
Conseil & commissions Communautaires
Divers

Une minute de silence a été observée pour honorer la mémoire de Madame Marie-Noëlle Bidon décédée soudainement.

Madame le Maire présente à l'assemblée Monsieur Benoît Bourgarde qui intègre le conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : indemnité des élus, remise gracieuse.
Accord du conseil

Le compte-rendu de la séance du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

1- Election

❖ Election d'un adjoint (Délib D2022-07-01)

Madame le Maire précise que lors de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 25 mai 2020, le conseil municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au maire.
Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire, suite au décès de Mme Marie-Noëlle Bidon en date du 24 juin 2022,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Procède à la désignation d'un adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Lucie RISSE-MICHON.

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Madame Lucie RISSE-MICHON est désignée en qualité de 2^{ème} adjoint au maire.

2- Urbanisme

❖ Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

Madame le Maire informe qu'il n'y a pas eu de nouveaux dossiers instruits depuis le dernier conseil.

3- Appel d'offre

❖ Aménagement de la RD 15 (route de Divonne, route de Versonnex) (Délib D2022-07-02)

Madame le Maire expose qu'une consultation a été lancée en vue du projet d'aménagement et de sécurisation de la RD 15 (route de Divonne, route de Versonnex).

Cette consultation a été lancée selon une procédure adaptée avec publication d'un avis de publicité au BOAMP et sur la plateforme Adullact en date du 16 mai 2022.

La date limite de remise des offres était fixée au 07 juin 2022.

Après une période de négociation du 13 au 20 juin 2022, la commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 27 juin 2022 à 16h.

Au vu du rapport d'analyse des trois offres reçues, la commission d'appel d'offres a validé l'attribution du marché à l'entreprise Eiffage pour un montant HT de 118 991,80€.

Monsieur Jules Burel précise que la partie concernée par ces travaux débute au niveau de la route de la Vie Borgne, pour ce qui concerne l'entrée côté Divonne.

Pour réduire visuellement la voie tout le long de la traversée du village, des bandes blanches seront tracées pour un effet de rétrécissement. Les travaux commenceront courant septembre. La route ne sera jamais fermée et restera accessible par alternance. Le respect de l'environnement, la signalétique et la sécurité ont été pris en compte.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché, tout document relatif à ce marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

AUTORISER Madame le Maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce marché,

4- Travaux

❖ Point sur les travaux et projets en cours

La salle du Jura : Les travaux de rénovation débuteront dès la mi-juillet. Monsieur Jules Burel rappelle qu'il s'agit de la rénovation des peintures et boiseries ainsi que la pose de parquet. Un changement des radiateurs sera également fait avec un chauffage piloté, pour limiter la consommation.

Terrain de foot : les travaux avancent conformément au planning. La réalisation du drainage est faite, des tests ont été réalisés, les résultats sont satisfaisants. Les bordures sont posées et la préparation de la clôture est terminée.

Sentiers et chemins :

Projet de prolongation du Chemin des Pommerets pour rejoindre le Clos des Lucioles, une partie comporte des fossés et des évacuations nécessaires en période de pluie, cette zone est donc difficilement praticable. Une étude est en cours pour l'aménagement de cette voie pour faciliter les modes doux de circulation.

Jonction entre Sauverny et lac de Tutegnny, le projet consiste à remettre en état le sentier existant pour un usage uniquement piétons, dans la partie haute boisée, afin de respecter la biodiversité. Ce sentier doit rejoindre un chemin déjà existant au départ de la route au Marais. Il conviendra de mobiliser des volontaires pour rendre praticable ce sentier.

5- Finance

❖ Indemnité des élus, remise gracieuse (Délib D2022-07-03)

Madame le Maire expose que les indemnités des élus du mois de juin ont été traitées et transmises à la trésorerie avant le 24 juin 2022.

Elle informe que Madame Marie-Noëlle Bidon a perçu une indemnité correspondant à la totalité du mois de juin. Son décès est survenu en date du 24 juin et une régularisation de ses indemnités doit être effectuée sur 6 jours, pour un montant de 133.23€.

Madame le Maire ne souhaite pas que cette somme soit réclamée aux héritiers, elle propose une remise gracieuse de cette somme due.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE la remise gracieuse proposée par Madame le Maire,
AUTORISER Madame le Maire à émettre tout titre et mandat relatif à cette remise gracieuse,

6- Scolaire

❖ Compte rendu du conseil d'école

L'équipe enseignante a informé du départ des remplaçants, en précisant qu'ils sont toujours dans l'attente de nominations pour ces postes vacants.

110 élèves inscrits pour la rentrée 2022-2023.

Programme d'évaluation : auto-évaluation envoyée aux parents d'élèves, charge de travail, gestion de l'établissement. Aucun commentaire sur les 54 retours.

En France, le harcèlement concerne 10 % des élèves par classe. Une action pour le prévenir sera mise en place à l'école.

Un banc de l'amitié sera installé et décoré par les élèves. Ainsi, lorsqu'un enfant se sent seul, triste, ou qu'il n'a pas de copain avec qui s'amuser, il s'assoit sur le banc de l'amitié. Un message envoyé à ses petits camarades qui savent alors qu'il a besoin d'aide, et qui peuvent alors venir s'asseoir avec lui, lui parler, ou l'inviter à venir jouer. Ainsi, chaque enfant apprend le respect de l'autre, l'attention et l'entraide. L'école souhaite également apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble et partager.

Malgré l'absence de CMJ cette année, les délégués de classes ont été actifs, ce qui a permis de créer une bibliothèque dans le hall des primaires.

Les élèves se sont réjouis de partager ensemble une sortie scolaire en Kayak, ainsi qu'un échange avec une école d'Oyonnax.

Les maternelles et CP se sont rendus à la ferme à Cruseilles. Ils ont beaucoup apprécié.

Les CM2 ont fait une journée commandos au Fort des Rousses.

Il a été proposé de reprendre les sorties scolaires sur 3 jours et 2 nuit en 2022-2023, selon la situation sanitaire et les logements possibles.

Le spectacle de danse de l'école a eu lieu le 23 juin et le 1^{er} juillet se sont déroulées les Olympiades avec des châteaux gonflables offerts par le sou des écoles. La soirée théâtre aura lieu demain soir.

De nombreux départ au sein du sou des écoles en cette fin d'année dus à la fin d'un cycle de scolarité.

D'autres parents semblent motivés pour reprendre.

Périscolaire : beaucoup d'enfants le soir, un recrutement est en cours.

Cantine : grande satisfaction des enfants mais aussi des enseignants et des parents. Un fonctionnement qui apporte de l'autonomie aux élèves et moins de gaspillage. Les CP sont intégrés un jour par semaine au self pour une meilleure adaptation dès leur entrée en CE1.

7- Conseil & commissions communautaires

Mobilité :

TRAM : prolongation du TRAM jusqu'à Ferney-Voltaire en partie financée par la Confédération. Une connexion par bus sera organisée depuis Gex. Les travaux devraient se dérouler en 2023 ou 2024. Ce sujet sera au programme du conseil communautaire du 12 juillet 2022.

TAD : Transport A Demande Dynamique : Existe déjà dans le sud gessien. Un minibus qui circule sur une zone prédéfinie avec un système de réservation anticipée. Actuellement la réservation doit se faire la veille mais pour la nouvelle extension, il devrait être possible de le faire jusqu'à 30 minutes avant de monter à bord. L'extension de la TAD dans le nord du Pays de Gex viendra remplacer, à l'horizon 2024, la ligne de bus 814. Trois véhicules seront répartis du Nord au Sud gessien. Actuellement le tarif est de 1€ mais pourrait probablement passer à 1.50€ ou à 2€.

Monika Netelenbos propose que la mairie envoie une Sauvernews pour rappeler que le bus 814 est à disposition durant l'été.

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : une planification énergétique est mise en place, sous la forme d'un Schéma Directeur des Energies (SDE), associé à une adaptation du PLUiH, en y intégrant une Orientation d'aménagement et de Programmation (OAP). Ce travail se déroulera jusqu'à l'été 2022, selon un processus participatif associant les élus et institutions, les acteurs de l'énergie, les partenaires privés et les représentants de la société civile. Jules Burel précise qu'un audit est en cours sur la commune.

Mont Jura, un bilan hivernal assez satisfaisant malgré un problème de recrutement dans l'ensemble de la station. Le nordique n'a pas été impacté par le Covid.

8- Divers

Madame le Maire rappelle que la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales supprime le compte rendu des séances des assemblées délibérantes des communes remplacé par un procès verbal. Elle précise que la liste des délibérations prises lors du conseil municipal sera affichée et le contenu sera à disposition au secrétariat de la mairie. Le PV quant à lui sera à disposition uniquement après validation par le conseil municipal.

14 juillet, buffet Républicain organisé conjointement avec Versonnex. M. Fournier, va diffuser un fichier pour l'organisation autour des différentes tâches. Il rappelle que la mairie offre les boissons et que les participants apporteront une spécialité culinaire à faire découvrir ainsi que ses propres couverts et assiettes.

Réunion CCAS le 11 juillet, Mme le Maire informe que le voyage des aînés sera maintenu le 14 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 5 septembre 2022 à 18h30.